



Voiture accidentée indemnisation

Par **pepeta**, le **22/07/2011** à **14:05**

Bonjour,

j'ai eu un accident le 1/07/11 ,je n'étais pas en tort,j'ai reçue l'indemnisation de l'assurance avec passage d'expert :1500 euros , j'ai contésté cette indemnisation,et j'ai reçu un courrier comme quoi que l'expert maintient sa decision.

Sois disons que les factures que j'ai fourni concernant l'entretien de la voiture ne peuvent pas prétendre à plus value.

Que dois je faire ? pour avoir plus d'indemnisation ?

Merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **22/07/2011** à **15:16**

les factures d'entretien courant ne peuvent majorer la valeur.

vous pouvez consulter les petites annonces, garages, pour justifier de la valeur marchande d'un véhicule similaire au votre, mais faites vite

Non responsable, vous avez droit à indemnisation d'immobilisation ou de location de voiture (cour de cassation)

Par **pepeta**, le **22/07/2011** à **21:34**

merci pour votre réponse ,bien sur j'ai déjà fait cette démarche :envoyer les petites

annonces,garages, pour justifier la valeur du véhicule avant accident.
Mais l'expert reste à sa décision ,donc j'ai appelé mon assureur en expilquant la situation .
Je pense que je vais faire marcher la protection juridique automobile à défaut de solution à l'amiable.
Merci